

L'ABEILLE DES HAUTES VOSGES

SYNDICAT D'APICULTURE N°960

❖ Circulaire décembre

	UNESAISONAPICOLENORMALE....
APIVOSGES	<p>Suite à un hiver catastrophique pour certains apiculteurs, un printemps chaotique avec de belles floraisons, mais il manquait quelques degrés pour que les abeilles puissent récolter le nectar. Une belle miellée de sapin qui a commencé très tôt, même en temps que les ormes, malgré tout cela a produit des miels monofloraux restant une gageure.</p> <p>AIDONS LES ABEILLES</p> <p>Avec la disparition des haies, des vergers, des taillis... il ne reste que de grandes étendues trop souvent sans intérêt pour les abeilles et autres pollinisateurs. Autour des ruches plantez, semez des plantes mellifères et surtout pollinifères. Pour qu'un rucher se développe bien il faut 40 Kg de pollen varié par an.</p> <p>FRELON ASIATIQUE</p> <p>Protégeons nos ruches au maximum, le GDS va commander deux modèles de pièges BEEVITA et OSAKA, ces sont les plus sélectifs.</p> <p>INADMISSIBLE</p> <p>Des apiculteurs qui appellent le GDS sont désagréables avec le personnel.</p> <p>DES MEDAILLES</p> <p>Très nombreuses cette année au concours des miels de Lorraine organisé par Apivosges pour récompenser la qualité du travail des apiculteurs. Bravo!</p>
31 décembre 2025 <i>Dateline pour déclarer vos ruches</i>	<p>FORMONSOUINFORMONS-NOUS</p> <p>Face au changement climatique, aux nouvelles menaces sur nos colonies, pour survivre, anticipons en less surveillants. Des conférences vous sont présentées et pour certaines toujours visibles en replay. Les revues que vous proposez vos syndicats sont un mélange d'informations variées...</p> <p>Bon hiver à vous et vos colonies!</p> <p>Les Présidents : Mr Morel Mme Gauthier M Grosgeorge</p>
Dans cette circulaire :	TARIFS DES COTISATIONS 2026
Page 1 : Editorial – Tarifs des cotisations et abonnements.	Elle est fixée à 23,5 € et comprend : <i>- La cotisation à Apivosges (3€)</i> <i>- L'accès gratuit aux activités syndicales : groupement d'achat, prêt de matériel, informations diverses, veille documentaire, actions de formation...</i> <i>- adhésion au GD-S88 SA (PSE et médicaments à prix réduit, vétérinaire, ...)</i> (7€)
Page 2 : – Assurances apico-éco-participation	
Page 3 : Déclarations Rucher école Concours des miels	ABONNEMENTS COMPLEMENTAIRES : <i>ABEILLE ET FLEURS : 11 revues par an : 31€ version papier ou 18€ version numérique</i>
Page 4 : Prêt de matériel Commandes groupées Se former Adresses utiles	afiliation à l'UNAF : contrat de groupe pour les assurances et l'éco-participation.

ASSURANCES MULTIRISQUES APICOLES

- **Au regard des assurances :**

Si, vous ne faites pas de vente, et n'avez pas de numéro Siret. **La responsabilité civile** de votre habitation peut couvrir vos ruches le plus souvent gratuitement (limite généralement admise par les assureurs : 10 ruches). Faire un avenant à votre contrat.

Mais attention à certaines situations comme : le transport des ruches dans votre véhicule (pas couvert par l'assurance automobile), l'éloignement de votre rucher par rapport à votre domicile. Le fait de placer vos ruches chez un ami engage sa propre responsabilité civile...

Si vous avez un numéro Siret vous devez prendre une **assurance professionnelle** pour vos ruches et votre activité apicole. Celle-ci est encore possible en contrat de groupe avec les syndicats nationaux SNA ou UNAF et vous est proposé à tarif préférentiel par le biais de votre syndicat local.

- **Au regard de la loi :**

Tout apiculteur est pleinement responsable des dégâts causés par ses abeilles.

Le numéro de Siret est obligatoire à partir du moment où l'on cède du miel en dehors du cercle familial restreint (ascendant et descendants).

- **En pratique :**

De nombreuses situations se sont avérées dramatiques mettant en cause le caractère professionnel de ce loisir.

Une responsabilité civile professionnelle de base à quelques dizaines de centimes par ruche dans un contrat collectif peut vous rendre un réel service dès la première ruche.

L'assurance responsabilité civile professionnelle vous couvre, entre autre, en cas de dommages corporels ou matériels consécutifs à un accident causé à autrui résultant de tout matériel automoteur destiné à l'activité apicole ou matériel (étal de vente sur les marchés), du transport tant que le matériel est dans le véhicule, des conséquences de ventes directes, des aléas climatiques violents et des atteintes à l'environnement, des situations d'entraide entre professionnels...

Les locaux professionnels ou utilisés à titre professionnels ne sont pas couverts par cette assurance.

En option incendie, tempête, inondation, vol (de plus en plus courants).

Pour l'UNAF choisissez une option 1 ou 2 ou 3 (voir bulletin d'adhésion 2026).

Vous pouvez également souscrire une assurance professionnelle agricole de façon individuelle auprès de votre assureur ou plus facilement un assureur spécialisé (Groupama, Crédit Agricole...), pour adapter votre contrat à votre situation. Les options peuvent concerner les conséquences des produits livrés dans l'Union Européenne, la mortalité des abeilles....

Ce lien vous donne des informations claires et facilite un contact spécialisé auprès de Groupama-Grand-Est.

<https://www.groupama.fr/regions/grand-est/assurance-apiculteurs/>

Nous vous invitons à lire attentivement les franchises et conditions générales de vos contrats.

Pour les assurances auprès de l'UNAF :

<https://www.unaf-apiculture.info/nos-services/assurances-et-declaration-de-sinistres/>

Eco Emballage

Pour commercialiser vos produits de la ruche, vous devez payer une cotisation auprès d'un éco-organisme pour vous libérer de votre **responsabilité élargie de producteur (REP)**. Votre « **identifiant unique** » IDU que vous trouverez sur votre attestation UNAF devra être référencé sur vos documents officiels.

Lorsque vous avez un numéro Siret La signalétique de tri des emballages doit être apposée sur vos pots de miel

Exemple :



pour un pot de verre

Avec un contrat de groupe auprès des syndicats nationaux par le biais de votre syndicat local cette contribution est ramenée à une dizaine de centimes par ruche et valable pour tous les emballages inhérents à la ruche.

En cas de non-respect l'amende peut s'élever à **4500€**.

DECLARATION de RUCHER2025

Elle est **obligatoire** pour tous possédants de ruche et doit être réalisée entre le 1-septembre et le 31décembre2025.

Procédure:

- Démarche en ligne,en renseignant le formulaire électronique de détention et d'emplacement de ruches.sur le site du ministère de l'Agriculture:www.mesdemarches.agriculture.gouv.fr. en suivant le lien:<https://agriculture-portail.6tzen.fr/default/requests/Cerfa13995/>
- Un récépissé de la démarche envoyé à l'adresse mail fournie sera le justificatif de déclaration à conserver et servira de base à tous les calculs pour l'année.
- Démarche par voie postale,se procurer le Cerfa13995*07,sur internet ou dans votre mairie, le renseigner,le dater,le signer et l'envoyer par courrier à l'adresse indiquée sur le document.

En cas de variation du nombre de ruches, rectifier votre déclaration, ou anticiper.

Elle est la base de vos assurances et autres documents officiels.

NB:N'oubliez pas de mettre votre NAPI (numéro d'apiculteur)sinon un nouveau numéro sera attribué automatiquement.

33èmeCONCOURS DES MIELS DE LORRAINE

Le concours des miels de Lorraine s'est déroulé le samedi 8 novembre2025 à Grandvillers.36 médailles décernées pour encourager et surtout récompenser des miels de qualité. Un grand bravo à tous les participants et particulièrement aux médaillés

FRELONS ASIATIQUES-GDSA

Cette année le GDSA88 a géré avec le SDIS et des désinsectiseurs professionnels la destruction des nids de frelons asiatiques.

Sur la plateforme de signalement lefrelon.com, c'est presque 1000 nids identifiés dans les Vosges et 64 sur la comcom Mirecourt Dompaire.Le frelon asiatique est maintenant partout dans les Vosges.La progression a été beaucoup plus importante sur Épinal et SaintDié des Vosges.

La loi votée le 15mars 2025 pour endiguer la progression du frelon asiatique n'a pas encore de décret d'application et de plan national.

Il est temps de développer une stratégie de protection des ruches adaptée à la configuration de votre rucher.

Pour soutenir les apiculteurs, leGDSA vous propose à nouveau à prix aidés des PIEGES sélectifs antifrelons asiatique de modèle Beevital ou Osaka.Le premier piège sera facturé 29€et35€ les suivants. ADHV ajoutera une subvention de 5€ sous certaines conditions. Ce type de piège est indispensable pour le piégeage des fondatrices au printemps et tout aussi efficace en automne. Contactez votre syndicat

ET LES NEONICOTINOÏDES

Grace à une mobilisation citoyenne et syndicale inattendue, les néonicotinoïdes, notamment l'acétamiprid, vont disparaître de tous les paysagesFrançais.

RUCHER ECOLE

Cette année l'accent sera mis sur la production de reines et des ateliers pour apprendre à se protéger du frelon asiatique

Les cours théoriques pourront reprendre en Février en salle.

Il est prévu une dizaine de cours théoriques le jeudi soir et de travaux pratiques le samedi. Le contenu pourra évoluer en fonction des demandes.

PRET DE MATERIEL

Le syndicat tient gratuitement à la disposition de ses adhérents du matériel d'exploitation :

Défigeurs, chaudière à cire, petit extracteur, balance homologuée, bibliothèque...

GROUPEMENT D'ACHATS

✓ **HYDROMEL**

Apivosges a relancé en 2025 la fabrication d'hydromel avec la société « La soif du temps ». Si vous souhaitez faire transformer du miel en hydromel veuillez contacter votre syndicat

✓ **CIRIERS :**

- « la cire d'abeille » 9 chemin de l'ancerf - 88460 Docelles - 06 23 17 52 96
façonne vos propres cires à partir de 25 KG avec stérilisation, cire coulée cassant à froid.
 - **Petitnicolas Jean Marc** 68 bis route des 2 Hameaux le Villé 88100 Saint-Dié 03 29 52 36 75
Epuration, laminage de votre cire à partir de 10 kg. Tarif dégressif pour une cire laminée non cassante. Sur rendez-vous, fermé le lundi.
- ✓ .. D'autres groupements d'achats pourront vous être proposés au cours de l'année.

SE FORMER ET S'INFORMER

✓ Réseau Résapi <https://www.apitheque.org/>

propose un réseau documentaire ouvert à tous et certaines parties réservées aux adhérents ADA

✓ sur la chaîne YouTube de l'UNAF. <https://www.youtube.com/@unionnationaledelapicatur3589> Les webinaires – consacrés au frelon asiatique, au varroa, au marché du miel et plantes mellifères...

✓ **Rencontres Sanitaires Apicoles**, co-organisées par l'ADA Grand Est, le GDS Grand Est Section Apicole et le GTV Grand Est. Le 11 octobre 2025

SANTÉ DES COLONIES D'ABEILLES

<https://www.youtube.com/watch?v=hOEAE82WzE>

FRELON ASIATIQUE : état des lieux dans le Grand Est

<https://www.youtube.com/watch?v=EoVWINT-XsE>

TROPILAEAPS : Comment bien s'y préparer

https://www.youtube.com/watch?v=5lceXgDw_ZE

LUTTE CONTRE VARROA

<https://www.youtube.com/watch?v=rxKjx6fstTw>

COMMUNICATION

Notre adresse mail adhv88@laposte.net et le site internet www.labeilledehautessvostes.fr

Pour le **GDSA88**, les informations concernant la santé des abeilles et les bons de commande de médicaments vous sont adressés par internet pour ceux qui fournissent une adresse mail. Restez vigilant. Pas d'envois papier en direct.
Des informations également [sur Panneau Pocket GDSA GE](#).

INFOS UTILES

Les Croqueurs de pommes organisent une réunion d'information et d'échanges sur le frelon asiatique le 9 Janvier 19H Tour de la Liberté à Saint-Dié. Au programme:

- mise à jour des connaissances
- moyens de détection et d'intervention
- organisation collective à l'échelle de notre territoire